

**LES CYCLES DE FORMATIONS DISPENSEES**  
**à**  
**L'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU)**  
**et**  
**Effectifs des étudiants**

Dans le cadre de son nouveau décret qui réorganise l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme délivre depuis 2013 deux diplômes accrédités par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique conformément à son statut :

**1- La licence professionnelle**

La licence professionnelle en urbanisme qui a démarré en 2013 – 2014, est ouverte aux jeunes bacheliers scientifiques et techniques désireux de faire une carrière d'urbaniste. L'objectif est de fournir aux administrations centrales, aux établissements publics, aux bureaux d'études privés et surtout aux collectivités territoriales des cadres moyens spécialisés dans le domaine de l'urbanisme.

Les objectifs de la licence professionnelle sont:

- *Former des cadres intermédiaires entre les techniciens et les concepteurs de projets*
- *d'urbanisme (architectes, ingénieurs, aménagistes-urbanistes, élus locaux...etc.)*
- *capables d'assister les professionnels de l'urbanisme et de suivre, voire étudier les*
- *projets d'urbanisme et d'être des interlocuteurs entre les décideurs, les citoyens, les*
- *opérateurs économiques et la société civile ;*
- *Comblent le vide existant dans le système de formation en matière d'assistants en urbanisme ;*
- *Contribuer au renforcement des métiers liés à l'urbanisme ;*
- *Répondre aux besoins du marché en termes de professionnels qualifiés en urbanisme ;*
- *Concourir à l'amélioration du cadre bâti dans les villes marocaines.*

**2- Master spécialisé en aménagement et urbanisme**

Le Cycle Supérieur en Aménagement et Urbanisme, qui est un Master professionnalisant ou spécialisé dénommé : "**Diplôme d'Etudes Supérieur en Aménagement et Urbanisme**" (DESAU). L'INAU vise à travers cette formation

de former des Aménagistes-Urbanistes de haut niveau ayant la possibilité de se spécialiser dans l'un des trois domaines suivants:

- **Urbanisme et management des projets urbains.**
- **Développement local et régional.**
- **Développement durable et territoire.**

L'Aménagistes-Urbanistes se définit comme un développeur territorial qui intègre les préoccupations économiques, politiques, sociales et écologiques dans l'élaboration, la conduite et l'évaluation de projets sectoriels ou globaux à des échelles territoriales variées. Il est sensé maîtriser les activités suivantes :

- **Elaboration des études générales ou spécialisées (études d'aménagement urbain, études d'impact,...)**
- **Montage de projets territoriaux.**
- **Évaluation de projets territoriaux**
- **Pilotage de projets.**
- **Communication autour d'un projet territorial.**
- **Animation des réseaux de partenaires et d'associations-**

\*\*\*\*\*

**Effectifs des étudiants de Licence Professionnelle depuis l'année universitaire 2013-2014**

Années Universitaires	Nombre totale des étudiants	Dont filles
2013-2014	30	24
2014-2015	52	44
2015-2016	81	68
2016-2017	76	64
2017-2018	77	66

**Effectifs des étudiants du cycle supérieur (Master) en aménagement et urbanisme depuis l'année universitaire 2013-2014**

Années Universitaires	Nombre totale des étudiants	Dont filles
2013-2014	44	13
2014-2015	37	20
2015-2016	54	29
2016-2017	53	41
2017-2018	55	43